

**Championnat National de Football Féminin U17**  
**Règlement de la Compétition**

<b>1.</b>	<b><i>Définition et catégorie d'âge</i></b>
	<p>Le Championnat National de Football Féminin U17 de la saison sportive 2021-2022 est une compétition réservée à la catégorie U17 des clubs de la LNFF (D1 et D2) et des clubs affiliés aux ligues régionales.</p> <p>Ce Championnat sera organisé en 3 tours ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le 1<sup>er</sup> tour : Géré par Les Ligues Régionales ;</li> <li>- Le 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> tour : Gérés par la LNFF : A partir du 15 Mai 2022.</li> </ul> <p>En application des dispositions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Articles 20-3, 62 et 63 du règlement des compétitions de La FRMF ;</li> <li>• Note circulaire de la FRMF – Rappel d’instruction : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>U17</b> : joueuses natives de 2005 et 2006 ;</li> </ul> </li> </ul> <p>Le non-respect de ces dispositions constitue une fraude et donne lieu à l’application de l’article 107 du code disciplinaire de la FRMF.</p>
<b>2.</b>	<b><i>Effectif autorisé par catégorie et formalité de qualification :</i></b>
<b>2.1</b>	<b><i>Joueuses :</i></b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les clubs de la LNFF : Le nombre de joueuses ainsi que les périodes de qualification sont définies conformément aux : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Règlement du statut de joueur ;</li> <li>- Cahier des charges de la LNFF ;</li> <li>- Circulaire « Rappel d’instruction » de la FRMF.</li> </ul> </li> <li>• Pour les clubs des ligues Régionales : Le nombre est de 18 joueuses amateurs ; Les clubs de la LNFF et des Ligues Régionales peuvent faire participer au maximum trois joueuses natives de 2004.</li> </ul>
<b>2.2</b>	<b><i>Staff technique :</i></b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les clubs de la LNFF : L’entraîneur principal de la catégorie U17 doit se conformer aux exigences du cahier de charges de la LNFF ;</li> <li>• Pour les clubs des Ligues Régionales : L’entraîneur principal de la catégorie U17 doit se conformer aux exigences de la DTN. Le banc de touche sera réservé à l’encadrement officiel (2 personnes) et aux remplaçantes en tenue neutre.</li> </ul>
<b>2.3</b>	<b><i>Equipements des joueuses-Tenue vestimentaire et Comportement :</i></b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Chaussures</b> : les clubs doivent prévoir pour les joueuses, des chaussures adaptées aux terrains engazonnés et aux synthétiques.</li> <li>• Chaque club est muni, si possible, de 2 jeux de maillots de couleurs différentes et numérotés.</li> <li>• Les joueuses conservent le numéro indiqué sur le bordereau officiel durant toute la phase préliminaire.</li> <li>• Chaque responsable de Ligue effectue un état des lieux dès la prise de possession des locaux d’hébergement et signale les éventuelles anomalies et dégradations existantes.</li> <li>• Les détériorations provoquées sont de la responsabilité des clubs concernés.</li> </ul>

<b>3.</b>	<b>Organisation de la compétition</b>
<b>3.1</b>	<b>Participants :</b>
	<p>La catégorie U17 des :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Clubs du Championnat National Professionnel de Football Féminin D1 (14 clubs) : SCC, AMLFF, ANCS, ARAFF, ASDCT, ASFAR, CSA05, AUSFAZ, CAK, ITFF, OCK, SCCM, AJNLF et CRAH.</li> <li>-Clubs du Championnat National Professionnel de Football Féminin D2 Nord : AGS, ACFM, ANA, CAST, COEFBF, CSMB, FCS, FUS, HST, JEO, USM, UFF et AEA.</li> <li>-Clubs du Championnat National Professionnel de Football Féminin D2 Sud : AFDC, ANAF, RAC, CURS, ANGST, ANSA, ASSCHT, USAT, AAT, ARZSF, KACM, PFAM, DHJ, CRD et ANSFT.</li> <li>-Clubs affiliés aux Ligues Régionales.</li> </ul>
<b>3.2</b>	<b>Déroulement :</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le Premier Tour</b> : Les clubs D1, D2 de la LNFF et les clubs des Ligues Régionales engagés seront répartis par région en douze (12) groupes et ce, compte tenu de la proximité géographique des villes des clubs : <b>Les Groupes :</b></li> </ul> <p><b>1<sup>er</sup> Groupe de Fès-Meknès</b> : ANAZ_+ Clubs de la Ligue de Fès-Meknès ;</p> <p><b>2<sup>ème</sup> Groupe Oriental</b> : CAST, FCS, CSMB+ Clubs de la Ligue de l'Oriental ;</p> <p><b>3<sup>ème</sup> Groupe Daraa-Tafilalt</b> : COEFBF, UFF, USM_+ Clubs de la Ligue Daraa-Tafilalt ;</p> <p><b>4<sup>ème</sup> Groupe Grand-Casablanca</b> : SCC, ANCS, SCCM, CRAH, ACFM, AEA, AFDC, ANAF, RAC, CURS, +Clubs de la Ligue de Grand-Casablanca ;</p> <p><b>5<sup>ème</sup> Groupe Chaouia Doukkala</b> : DHJ_+Clubs de la Ligue de Chaouia Doukkala ;</p> <p><b>6<sup>ème</sup> Groupe de la Ligue Rabat-Salé-Kénitra</b> : ASDCT, ASFAR, FUS, HST+ Clubs de la Ligue Rabat-Salé-Kénitra ;</p> <p><b>7<sup>ème</sup> Groupe de la Ligue Beni Mellal-Khénifra</b> : CSA05, CAK, OCK,_+ Clubs de la Ligue Beni Mellal-Khénifra ;</p> <p><b>8<sup>ème</sup> Groupe de la Ligue Marrakech-Safi</b> : KACM, PFAM, ARZSF_+ Clubs de la Ligue Marrakech-Safi ;</p> <p><b>9<sup>ème</sup> Groupe de la Ligue Souss</b> : ARAFF, ANGST, ANSA, ASSCHT, USAT, AAT + Clubs de la Ligue Souss ;</p> <p><b>10<sup>ème</sup> Groupe de la Ligue Tanger-El Hoceima-Tétouan</b> : ITFF, AJNLF, AGS, JEO + Clubs de la Ligue Tanger-El Hoceima-Tétouan ;</p> <p><b>11<sup>ème</sup> Groupe de la Ligue Guelmim Oued None</b> : AUSFAZ, ANSFT + Clubs de la Ligue Guelmim Oued None ;</p> <p><b>12<sup>ème</sup> Groupe Laayoune Sakia El Hamra et Dakhla Oued Dahab</b> : AMLFF, CRD + Clubs des Ligue Sahara et Dakhla Oued Dahab ;</p> <p>Pour les ligues de Laayoune Sakia El Hamra et Dakhla Oued Dahab : Les équipes de la catégorie U17 disputeront un championnat avec les équipes engagées dans le championnat régional des U15 garçons des deux ligues Sahara et Dakhla Oued Dahab. Ces deux clubs seront qualifiés directement au 2<sup>ème</sup> tour zonal.</p> <p><b>NB</b> : A partir du 2<sup>ème</sup> Tour, les avertissements cumulés en 1<sup>ère</sup> Tour ne seront pas pris en considération.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le Deuxième Tour</b> : Championnat zonal de 13 équipes : Les 13 équipes qualifiées pour ce tour sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les 11 équipes qui vont finir première dans le premier tour organisé par chaque ligue régionale ;</li> <li>- L'équipe (01) de la ligue de Dakhla Oued Dahab ;</li> <li>- L'équipe (01) de la ligue de Laayoune Sakia El Hamra.</li> </ul> </li> </ul>

Les 13 équipes réparties sur les quatre zones vont disputer un mini-championnat de Football à 11.

Répartition des ligues par zone :

- Zone 1 : **Oriental, Daraa-Tafilalt, Fès-Meknès -3 équipes**
- Zone 2 : **Rabat-Salé-Kénitra, Tanger-Tétouan-El Hoceima, Chaouia Doukkala -3 équipes**
- Zone 3 : **Grand Casablanca, Marrakech-Safi, Béni Mellal Khenifra - 3 équipes**
- Zone 4 : **Souss, Guelmim Oued Nene, Laayoune Sakia El Hamra, Dakhla Oued Dahab - 4 équipes**

Dans chaque zone, chaque équipe va disputer 2 rencontres en format 11vs11 ;

Les équipes classées premières de chaque zone seront qualifiées pour le 3<sup>ème</sup> tour National (phase finale) ; soit au total 4 équipes.

- ***Le troisième tour national***

Ce tour va regrouper les quatre équipes classées premières de chaque zone ;

Ce tour va déterminer l'équipe championne du Maroc.

### ***3.3 Réglementation spéciale de la compétition***

- Pour le 1<sup>er</sup> tour : Compétition régionale

Le format de la compétition est de 11vs 11 (ou exceptionnellement 9vs9).

- Pour le 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> tour : Compétition zonale et nationale

Le format de la compétition est de 11vs 11.

- La durée réglementaire des matches est de :

- 2 x45 séparée d'une pause de 15minutes ;

- La programmation interviendra selon l'ordre suivant :

- Match des Séniors ;
- Match des U17.

- ***Le classement au 2<sup>ème</sup> Tour du Championnat :***

Le classement se fait par l'addition des points attribués comme précédemment défini dans le règlement des compétitions de la FRMF.

Ce classement sera établi en tenant compte des critères suivants dans cet ordre précis :

- Le nombre de points obtenus ;
- Le goal différent particulier (Seulement si deux clubs sont en égalité de points);
- Le goal différent général ;
- Le nombre de victoire ;
- Le nombre de buts marqués (sans prendre en compte les épreuves de tirs au but décisifs) ;
- Et si l'égalité persiste, il sera fait recours au tirage au sort pour départager les équipes.

<b>4.</b>	<b><i>Désignation des arbitres et des commissaires aux match et indemnités</i></b>
<b>4.1</b>	<b><i>Désignation des Arbitres</i></b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour le 1<sup>er</sup> tour : La désignation des arbitres du championnat U17 sera effectuée par la Commission Régionale d'Arbitrage ;</li> <li>• Pour le 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> tour : La désignation des arbitres du championnat U17 sera effectuée par la Direction Nationale des Arbitres DNA.</li> </ul>
<b>4.2</b>	<b><i>Désignation des commissaires aux matchs</i></b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour le 1<sup>er</sup> tour : La désignation des commissaires aux matchs du Championnat U17 sera déléguée aux Ligues Régionales ;</li> <li>• Pour le 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> tour : La Désignation des commissaires aux matchs du championnat U17 sera effectuée par la LNFF.</li> </ul> <p><b>NB</b> : A partir du 2<sup>ème</sup> tour Les officiels de match sont tenus de transmettre, 24h après la rencontre, <b>les feuilles de match</b> ainsi que les <b>rapports des rencontres</b> à la FRMF/LNFF par voie postale à l'adresse suivante : <b>Espace les Patios, 2<sup>ème</sup> Etage, Angle Avenue Mehdi Ben Barka et Annakhil, Hay Riad, Rabat</b>, et un rapport électronique à l'adresse e-mail : <a href="mailto:match.cnpff@gmail.com">match.cnpff@gmail.com</a> Les officiels de match doivent mentionner dans leurs rapports leurs coordonnées afin de permettre à la LNFF de les contacter en cas de besoin ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les Ligues régionales sont tenues de communiquer à la FRMF/LNFF les désignations hebdomadaires par voie de mail afin d'assurer le suivi de cette opération.</li> </ul> <p>Les frais des Commissaires aux matches U17 sont 200dh ;</p>
<b>5.</b>	<b><i>Dispositions Générales</i></b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour le 1<sup>er</sup> tour : Les commissions compétentes relevant des Ligues Régionales, assureront la programmation, l'homologation des rencontres ainsi que l'examen des cas ayant trait à la discipline et ce, conformément aux dispositions du règlement des compétitions et du code discipline de la FRMF ; Chaque Ligue Régionale est tenue d'envoyer à la LNFF avant 28 février 2022 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le PV de discipline du Championnat U17 ;</li> <li>- Le PV d'Homologation des rencontres ;</li> <li>- Le classement final ainsi que les coordonnées du club qualifié au 2<sup>ème</sup> tour.</li> </ul> </li> <li>• Pour le 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> tour : Les commissions compétentes relevant de la Fédération Royale Marocaine de Football et de la Ligue Nationale de Football Féminin, assureront la programmation, l'homologation des rencontres ainsi que l'examen des cas ayant trait à la discipline et ce, conformément aux dispositions du règlement des compétitions et du code discipline de la FRMF.</li> </ul>